

lais des observations formulées par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Comme je l'ai dit tantôt, je répondrai pendant quelques minutes à la question que ce dernier m'a posée au sujet de l'offre qui a été faite cet après-midi. Cette offre était formulée dans les mêmes termes que le projet d'amendement que nous étudions présentement, c'est-à-dire que nous cherchions à en arriver à un compromis au sujet de la proposition voulant que la Chambre siègeât plus longtemps que d'ordinaire, soit jusqu'à minuit ce soir. Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait bien que cette offre a été faite sans condition lorsque le député d'Eglinton (M. Fleming) en a parlé pour la première fois. Il ne s'agissait pas de menaces et quand j'ai répété cette offre c'est sans arrière-pensée. J'ai simplement dit que j'avais quelques observations à faire à l'égard de la motion dont la Chambre est actuellement saisie, mais que je reprendrais volontiers mon fauteuil si quelque membre d'un autre parti manifestait le désir de discuter ce compromis. Autrement, j'ai demandé qu'on m'excusât de ne pas me rasseoir, puisque j'aurais ainsi perdu mon droit de continuer à parler. S'il n'y avait pas de discussion du compromis, je voulais dire quelques mots sur l'amendement; voilà le fond des observations que j'ai formulées.

M. Knowles: Le député est allé plus loin que cela.

M. Fulton: Je ne comprends pas que le député puisse y voir quelque menace. Si quiconque s'oppose à sa motion est pour lui une menace, libre à lui de tirer une telle conclusion. Ni les membres de la Chambre ni la population du Canada en général ne seront d'avis qu'on doive accepter sans discussion ni retard, et en toute humilité, ce qu'il propose à la Chambre. Si c'est ce qu'attend le député de Winnipeg-Nord-Centre, je peux lui prédire un désappointement.

J'insiste sur la stupidité de cette façon de procéder et l'inconséquence du refus d'accepter une offre raisonnable, qui, je l'ai souligné, a été faite dès deux heures et demie cet après-midi. C'est très bien de la part des députés de dire que nous ne sommes pas raisonnables en leur demandant de l'accepter quand il ne reste plus que quatre heures avant minuit. Je répète que cette offre a été faite pour la première fois à deux heures et demie cet après-midi; il restait donc environ sept heures et demie de séance. Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait très bien qu'on aurait étudié l'amendement que son parti entend proposer au bill n° 36.

M. l'Orateur: J'engage les députés à faire mention le moins possible du bill et à s'en tenir à l'amendement.

M. Fulton: Très bien. Je vais m'efforcer de suivre vos directives. Je formulais ces remarques en réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre qui a jugé notre offre déraisonnable parce que, disait-il, il ne restait plus que quatre heures de séance. Il nous restait sept heures et demie et il sait que nous aurions eu le temps de débattre l'amendement que son parti veut proposer. On voit donc que lui-même et son parti ont singulièrement manqué de logique en rejetant cette offre tout en déclarant qu'ils veulent que la Chambre étudie leur amendement. Ils ont repoussé un compromis raisonnable qui leur aurait permis de consacrer tout l'après-midi et toute la soirée à la discussion du projet de loi.

Jamais on n'a vu de plus bel exemple de dissimulation que celui que vient de nous donner le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le mot "dissimulation" n'est pas admis.

Des voix: Rétractez-vous!

M. Fulton: Si vous me dites, monsieur l'Orateur, que l'expression "dissimulation" n'est pas admise, je me rétracterai, mais je dirai qu'on n'a jamais vu cas plus net où l'on dit une chose en en pensant une autre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Un tel énoncé à l'endroit d'un collègue est tout à fait contraire à l'étiquette parlementaire.

M. Fulton: Je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a probablement compris ce que je veux dire; aussi si vous jugez l'expression contraire aux règles parlementaires, je ne la répéterai pas...

Des voix: Rétractez-vous!

M. Fulton: ...et je me rétracterai. Je disais donc, on voit toute la stupidité qu'il y a de refuser la motion quand on entend l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre déclarer qu'il ne peut l'accepter parce qu'il n'aurait pas le temps de discuter l'amendement que son propre parti a présenté et auquel il s'intéresse. Je crois que l'impasse dans laquelle se trouve l'honorable député en cherchant à justifier son refus et la situation dans laquelle la Chambre se trouve également résultent de la tentative d'employer la manière forte, soit au moyen de la proposition présentée ce matin, soit sous la forme de la menace proférée ce matin par le premier ministre lui-même (M. St-Laurent). J'espère que la Chambre acceptera la proposition rai-